

Le 15 février, nous rentrerons dans le vif du sujet !

Lors de la réunion paritaire plénière du 18 janvier dernier à l'UIC il a été établi les thèmes de négociations pour l'année 2018.

La prochaine réunion paritaire du 15 février sera consacrée à la négociation de la structure salariale conventionnelle. Ainsi la revendication de sécuriser les éléments conventionnels de rémunération minimale dans la branche, revendication que nous portons avec la CGT et la CFE CGC depuis le mois d'octobre pourra enfin être négociée concrètement.

Parrallèlement, le travail de réécriture de la convention collective à droit constant sera repris.

Ainsi, la priorité fixée par les 3 fédérations sera respectée.

Bien entendu, nous réaffirmerons notre attachement à une valeur de point unique base 35 heures sur laquelle sont indexées les différentes primes.

Mais pour Force Ouvrière, plus que jamais, les minima conventionnels de rémunération, qui comprennent les différentes primes liés aux conditions de travail et à l'ancienneté (et par voie de conséquence au maintien du salaire en cas de maladie) doivent être sécurisées, notamment pour les salariés des plus petites entreprises. La délégation Force Ouvrière abordera donc la négociation avec ce seul mandat

L'unité sur une base revendicative claire a permis d'imposer un thème de négociation à la chambre patronale pour la première fois depuis de nombreuses années.

Nous n'avons pas encore obtenu satisfaction sur la revendication pour autant.

La Fédéchimie FO invite donc ses structures et les salariés à poursuivre la signature de la pétition porteuse de ces exigences !